

(copie)

Ministère de la Santé Publique
et de l'Éducation Physique

1
REPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE

Paris, 7 rue de Tilsitt (17^e)
le 26 Mars 1934

Cher Monsieur de Roerich,

Laissez-moi vous dire combien je suis heureux et touché à la fois de devenir Membre Perpétuel de votre Association. Je vous en exprime ma plus vive gratitude.

Je garde le plus réconfortant souvenir du bon moment que nous avons passé ensemble dernièrement, et je serai très heureux de le renouveler quand vous viendrez en France.

Croyez-bien que vous n'êtes pas oublié, et veuillez agréer, ainsi que vos fils, l'expression de mes sentiments les plus sympathiques,

(signé) Louis MARIN

Ministre

COPIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DES
AFFAIRES ETRANGERES

Paris le 23 Avril 1934

CABINET DU MINISTRE

Monsieur le Ministre,

M. Louis Barthou, Ministre des Affaires Etrangères n'a pu, avant son départ pour la Pologne, prendre connaissance de votre communication concernant le Pacte pour la protection des monuments et des œuvres d'art.

Des son retour à Paris, je ne manquerai pas de lui mettre sous les yeux votre lettre et les documents qui l'accompagnaient.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Signe: Le Maître des Requetes
Directeur du Cabinet

Louis Vitalis.

Monsieur Louis Marin
Ministre de la Santé Publique
7 Rue de Tilsitt. PARIS .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Copie

MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Paris le 23 avril 1934

CABINET DU MINISTRE.

Monsieur le Ministre,

M. Louis Barthou, Ministre des Affaires Étrangères n'a pu, avant son départ pour la Pologne, prendre connaissance de votre communication concernant le Pacte pour la protection des monuments et des œuvres d'art.

Dès son retour à Paris, je ne manquerai pas de lui mettre sous les yeux votre lettre et les documents qui l'accompagnaient./.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Signé: Le Maître des Requêtes
Directeur du Cabinet

Monsieur Louis Marin
Ministre de la Santé Publique
7 Rue de Tilsitt, PARIS.

Louis VITALIS

Paris le 25 Janvier 1935

Direction des Affaires
Politiques & Commerciales

AMERIQUE

Monsieur Louis MARIN
Ministre d'Etat
Paris.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu, par vos lettres des 20 Novembre et 18 Décembre 1934, m'exprimer le désir d'être informé de l'accueil que mon Département estimait devoir réserver au projet de convention présenté par le Musée Roerich de New-York et intitulé "Pacte International pour la protection des institutions missions et collections artistiques et scientifiques et des monuments historiques."

J'ai l'honneur de vous faire savoir que ce projet a fait l'objet, de la part des administrations intéressées, d'une étude attentive dont je vous expose ci-après les conclusions:

Il est tout d'abord à noter que le pacte Roerich est un acte élaboré par une association privée. Or tous les actes internationaux auxquels la France est partie, ont sans exception été préparés soit par des négociations directes menées par la voie diplomatique, soit sous les auspices du Secrétariat Général de la Société des Nations par les délégués officiels des Etats membres de la ligue. Il y aurait des inconvénients certains à s'écarter de cet usage.

En ce qui concerne spécialement le texte élaboré par l'Association Roerich, de nombreuses réserves seraient à formuler quant au fond et quant à l'opportunité. Ces objections n'ont pas échappé au Comité de Direction de l'Office International des Musées, organisme dépendant de l'Institut International de Coopération Intellectuelle, auquel le projet avait été soumis en 1930. Ni la sous-commission des Lettres et des Arts qui a eu à en connaître en Juillet 1930, ni le Comité des Lettres et des Arts de la Société des Nations qui l'a examiné en Juillet 1931, n'ont estimé devoir formuler une résolution en faveur de l'adoption de ce projet.

Dans ces conditions, mon Département ne croit donc pas devoir se départir de la réserve qu'il a adoptée jusqu'ici à l'égard d'une initiative dont il reconnaît cependant volontiers l'inspiration généreuse. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération-

(Amitiés- (signé) P.Laval